



Paris, le 27 février 2017

Protocole Plan d'urgence EAU Mayotte

Mayotte connaît une pénurie d'eau depuis le début de l'actuelle saison humide qui oblige à prendre des mesures restrictives (tour d'eau) pour les 8 communes du Sud.

Au-delà de cette pénurie sévère en saison humide, l'abaissement du niveau des retenues collinaires menace fortement la disponibilité de la ressource pour la prochaine saison sèche.

Ce constat amène à mettre en œuvre un Plan d'urgence EAU Mayotte qui contribue non seulement à répondre à la crise actuelle mais aussi à permettre qu'un tel épisode n'ait plus les mêmes effets, grâce à des solutions pérennes.

Le Plan d'urgence EAU Mayotte comprend 3 étapes.

1 - Les mesures d'urgence

- 500.000 € pour apporter des bouteilles d'eau et des citernes dans les écoles, sur un financement MOM (Fonds de secours Urgences) ;
- en accord avec les maires, l'installation de rampes d'eau supplémentaires dans le Sud et de rampes dans le Nord qui serait rendue nécessaire par la poursuite des tours d'eau, sur un financement MOM au titre du FEI 2017.

2 - Les mesures de court terme

- **la mise en place de rotations de Tankers** pour apporter une ressource externe de 500.000 mètres cube, en milieu d'année 2017 (3 mois sont nécessaires pour l'installation des équipements et pour l'organisation des rotations nécessaires. Le FEI permettra de financer environ 5 M€ de travaux. Une réunion interministérielle est prévue pour boucler le financement en faisant appel aux autres ministères.

- **La réhabilitation de 4 forages (gains espéré de 2000 mètres cubes / jour)**, avec une livraison au plus tard en août 2017 ; Le SIAEM établira dans les meilleurs délais l'évaluation des coûts d'équipement et de raccordement en vue d'un financement du FEI ;

- **la réalisation de petites retenues d'eau en amont et en aval des captages, afin de réguler et de ne pas perdre une ressource rare**

- **L'optimisation hydraulique des captages ;**

- **la réalisation d'une étude pour une captation sur la rivière Dombéni**, dont l'eau n'est actuellement pas captée.

3 – Les mesures de moyen-long terme

- **la réhabilitation de 4 forages supplémentaires**, anciens forages aujourd'hui abandonnés ;

- **le réhaussement de 1 mètre de la digue de la retenue de Combani**

- le délai de réalisation serait de 9 à 12 mois, l'objectif est de réaliser les travaux pendant la prochaine saison sèche et de les achever travaux en décembre 2017 ;
- le coût serait de 2 M€.

- **la construction d'une usine de dé-salinisation :**

- l'étude de faisabilité est commandée ;
- le délai minimal de réalisation serait de 18 mois ;
- le coût serait d'environ 12 M€ ;
- la production serait entre 4000 et 6000 mètres cubes / jour ;
- elle serait implantée dans le sud Grande Terre ;
- d'un point de vue environnemental, l'usine devra être respectueuse du lagon

- **la construction de la troisième retenue collinaire à Ourouvéni**

- Les procédures appropriées pour l'acquisition du foncier (déclaration d'utilité publique, zone d'aménagement différée) seront mises en œuvre par le SIAEM ;
- le coût complet serait de l'ordre de 25 M€ pour la retenue, à cela s'ajoutent la connexion hydraulique et l'extension de l'usine de traitement associée ;
- le financement serait trouvé grâce au FEDER et à l'emprunt que le SIAEM a souscrit auprès de la CDC, quitte à demander, en tant que de besoin, une rallonge (des contacts entre le SIAEM et la CDC, via EGIS, ont déjà été pris en ce sens) ;
- la livraison serait prévue fin 2020.

- **La 6ème campagne de forages :** celle-ci démarrerait dès 2017 (études préalables) et se déroulera sur 3 ans.

*

Enfin, la Convention signée par la ministre des Outre-mer avec l'AFD permettra d'accompagner les projets du Plan EAU en ingénierie et ainsi d'accélérer leur mise en œuvre. Le montant de l'aide dont bénéficiera Mayotte à ce titre est de 2, 5 M€.

*

Avec les crédits du Fonds exceptionnel d'investissement du MOM (5,5 M€ pour les mesures Eau à Mayotte en 2017), les crédits du CPER, les 14 M€ de la mesure Eau du FEDFER et un emprunt de 46 M€ contractualisés entre la Caisse des dépôts et consignations et le SAIEM, dont un premier tirage de 17 M€ a été effectué, les moyens budgétaires sont en place pour une gestion durable d'une ressource en eau suffisante à Mayotte.

Les services de l'Etat à Mayotte (Préfecture, DEAL) assistent le SIAEM pour la mise au point administrative et financière du projet. Le SIAEM de son côté s'organisera en équipe projet pour porter, avec les services de l'Etat, les opérations prévues dans le présent plan d'urgence.

Ericka BAEIGTS
Ministre des outre-mer
Directeur outre-
mer de l'AFD

Directeur outre-mer de
l'AFD
Marc ABADIE
Directeur du réseau
et des territoires de la CDC

Fabrice RICHY
Directeur outre-mer de l'AFD
Directeur outre-
mer de l'AFD

Directeur outre-mer
de l'AFD
Moussa MOUHAMADI
Président de la SIEAM